



Strasbourg, le 27 février 2025

T-PVS(2025)01

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

GROUPE DE TRAVAIL
CHARGE DE SUPERVISER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE
DE LA CONVENTION DE BERNE A L'HORIZON 2030

3^e réunion
20 février 2025
Réunion en ligne de 10h à 15 h 00 CET

- Rapport de réunion -

1. Ouverture de la réunion par le président

Jan Plesnik, président, souhaite la bienvenue aux participants à la 3^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique de la Convention de Berne à l'horizon 2030 (voir l'annexe II).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la 3^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique est adopté sans changements (voir l'annexe I). Le président rappelle que les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports rejoindront la réunion pour le point 7 de l'ordre du jour.

3. Conclusions de la 2^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique et objectifs de la 3^e réunion

Le président rappelle aux participants les principaux points de la 2^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique (voir le rapport [T-PVS\(2024\)08](#)) et les résultats des discussions de la 44^e réunion du Comité permanent (voir l'extrait de la liste des décisions et des textes adoptés [T-PVS/Inf\(2025\)02](#)).

4. Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique : programme de travail proposé pour 2025

Le Secrétariat attire l'attention sur la préparation d'un document actualisé de « métadonnées » présentant en détail l'approche à suivre pour chaque indicateur du Plan stratégique, l'élaboration d'une ébauche/d'un plan de futur Guide de suivi et d'évaluation, la présentation au Bureau, en avril, de la méthodologie du Royaume-Uni pour suivre la mise en œuvre des recommandations relatives aux dossiers et la coopération prévue avec le Groupe d'experts sur les zones protégées et les réseaux écologiques pour les trois indicateurs liés au Réseau Émeraude.

Le Secrétariat souligne en outre que M. Dave Pritchard, consultant chargé de l'élaboration des indicateurs du Plan stratégique de la Convention de Berne, représentera la Convention de Berne au Groupe de travail de la Convention sur les espèces migratrices (CMS) chargé d'élaborer les indicateurs du Plan stratégique de la CMS.

Le Secrétariat informe qu'une version légèrement révisée du programme de travail ([T-PVS/Inf\(2025\)01rev](#)) sera élaborée à la suite de l'examen du point 6 de l'ordre du jour sur le questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 concernant la mise en œuvre du Plan stratégique, afin d'inclure le calendrier convenu pour le deuxième cycle de ces mises à jour.

Les membres du Groupe de travail approuvent le programme de travail proposé pour le Plan stratégique 2025.

5. Poursuite des travaux techniques sur le cadre de suivi et les indicateurs du Plan stratégique

Le consultant, M. Dave Pritchard, informe les participants qu'il produira un document actualisé de « métadonnées » présentant en détail l'approche à suivre pour chaque indicateur du Plan stratégique et une ébauche de guide de suivi s'appuyant sur les métadonnées d'ici fin juillet, et que, dans l'intervalle, il a encore besoin de l'avis du Groupe de travail sur plusieurs indicateurs.

Il rappelle que certains indicateurs s'inspirent d'autres systèmes de suivi existants. Cela étant, faute de cadre de référence exhaustif, il est probable que, dans de nombreux cas, les éléments obtenus dans les délais impartis pour rendre compte des indicateurs se présenteront sous forme de « rapports de situation » comprenant certaines informations sur les tendances. Les méthodes d'extraction de sous-ensembles pertinents d'ensembles de données plus larges et la répartition des responsabilités d'analyse figurent parmi les points de détail qu'il reste à clarifier.

Indicateur	Prochaines étapes
1.1.a Tendances de l'étendue et des conditions des types d'habitats et d'écosystèmes sélectionnés	- Contacter la Commission de gestion des écosystèmes de l'UICN pour avoir accès à une ventilation de la Liste rouge des écosystèmes pertinente pour Berne. - Voir le point 7 de l'ordre du jour.
1.1.b Étendue des écosystèmes dégradés en cours de restauration (par type d'écosystème)	- Utiliser les données communiquées au titre du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal de la CDB.
1.2 Indice de suffisance du Réseau Émeraude	- Les objectifs du Réseau Émeraude pour la période allant jusqu'à 2030 ont été adoptés lors de la 44^e réunion du Comité permanent de la Convention de Berne. L'objectif de l'indice de suffisance varie selon le nombre d'évaluations biogéographiques effectuées par les Parties.
1.3 (a) Mesure dans laquelle les mesures applicables aux zones protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE) couvrent le Réseau Émeraude	- Assurer la liaison avec le PNUE-WCMC pour l'analyse des bases de données mondiales et avec l'AEE et le PNUE pour les indicateurs SEBI.
1.3 (b) Proportion de sites Émeraude adoptés pourvus d'un plan de gestion de la mise en œuvre	- Le Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques examinera la révision du formulaire type et l'ajout de nouveaux champs concernant l'efficacité de la gestion. - D'ici 2030, 40 % des sites du Réseau Émeraude devraient être pourvus d'un plan de gestion. - Dave Pritchard rédigera une courte note sur les méthodes utiles pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées, y compris des outils tels que l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (Management effectiveness tracking tool ou METT). - Les résultats du projet LIFE sur l'efficacité de la gestion dans les sites Natura 2000, mis en œuvre par la Fédération EUROPARC, pourraient être une bonne source d'inspiration.
1.4 Contribution du Réseau Émeraude à l'état de conservation des habitats	- Voir le point 7 de l'ordre du jour.
1.5.a [Indicateur fondé sur les statistiques concernant les recommandations liées aux différents dossiers (proportion mise en œuvre, mise en œuvre partielle, pas encore de mise en œuvre)]	- La méthodologie du Royaume-Uni pour le suivi des recommandations liées aux différents dossiers sera examinée lors de la réunion du Bureau prévue du 8 au 10 avril 2025. - Il convient de supprimer les crochets et de renommer l'indicateur comme suit : « État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations liées aux dossiers ».

1.5.b [Indicateur fondé sur les statistiques concernant les différents dossiers (nombre par pays, nombre d'années pendant lesquelles chaque dossier a figuré à l'agenda du Comité permanent)]	- Il convient de supprimer les crochets et de renommer l'indicateur comme suit : « État chiffré des dossiers ».
2.1 État de conservation des espèces, comme indiqué au titre de la Résolution n° 8 (2012)	- Voir le point 7 de l'ordre du jour.
2.2 Tendances de la fréquence et de la gravité des principales pressions anthropiques influant sur les espèces de la flore et de la faune sauvages, comme indiqué au titre de la Résolution n° 8 (2012) et des Directives Nature de l'UE	- Voir le point 7 de l'ordre du jour.
3.1.a Évaluation de la qualité de vie fondée sur la nature (présentation du bilan qualitatif)	- Il convient de s'appuyer sur les indicateurs du CMB.
3.1.b Tendances de la qualité de l'air	- Le Royaume-Uni doit cartographier les différentes options pour la sélection d'un indicateur de qualité de l'air existant.
3.1.c Tendances de la qualité de l'eau	- Le Royaume-Uni doit cartographier les différentes options pour la sélection d'un indicateur de qualité de l'eau existant.
3.2 Examen unique de la contribution apportée par la conservation et l'utilisation durable de la nature au titre de la Convention de Berne aux autres domaines d'intervention du Conseil de l'Europe.	- Dave Pritchard élaborera un projet de mandat pour l'« examen unique » envisagé.
3.3 Nombre d'initiatives incluant des solutions fondées sur la nature ou des approches écosystémiques comme indiqué dans les contributions déterminées au niveau national au titre de la CCNUCC et données sur l'étendue des écosystèmes, le cas échéant.	- Dave Pritchard élaborera un projet de mandat pour une évaluation unique des informations sur les CDN, qui servira de base à cet indicateur.

4.1 Moyens et compétences disponibles au niveau international pour la mise en œuvre du Plan stratégique, tels qu'évalués pour chaque période de planification financière par le Comité permanent.	- Il convient d'examiner les indicateurs du CMB Kunming-Montréal de la CDB et le programme d'activités de la Convention de Berne.
--	---

Les membres du Groupe de travail suggèrent que l'actualisation des métadonnées suive un format similaire à celui des fiches d'information sur les indicateurs élaborées par le PNUE-WCMC.

6. Questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 sur la mise en œuvre du Plan stratégique

Le consultant, M. Dave Pritchard, rappelle que la [Recommandation n° 220 \(2023\)](#) sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour la Convention de Berne à l'horizon 2030 prévoit la transmission de mises à jour nationales au Comité permanent tous les ans.

Il présente au Groupe de travail le projet de questionnaire 2025 pour les mises à jour nationales volontaires concernant la mise en œuvre du Plan stratégique ([T-PVS/inf\(2025\)05](#)). En l'absence d'indication que les questions doivent être modifiées, d'après l'expérience de 2024 et les délibérations de la 44^e réunion du Comité permanent, le questionnaire comporte toujours quatre questions simples permettant de savoir si la Vision et le Plan stratégique sont pris en compte dans les politiques nationales des Parties contractantes et quelles sont les principales réalisations nationales, les difficultés auxquelles les Parties sont confrontées et leurs priorités.

Compte tenu de la suggestion formulée lors de la 44^e réunion du Comité permanent, le questionnaire demande désormais aux Parties l'autorisation de publier leurs réponses. Par ailleurs, pour que les Parties aient plus de temps pour répondre au questionnaire, le Comité permanent approuve l'idée d'envoyer plus tôt les demandes de mises à jour nationales volontaires, si possible avant l'été. M. Pritchard propose alors les dates suivantes :

- envoi du questionnaire aux Parties (en deux langues) : mercredi 30 avril
- date limite de réception des réponses par le Secrétariat : vendredi 10 octobre
- compilation faite par le consultant des réponses sur les mises à jour nationales (en anglais) : vendredi 31 octobre
- publication de la compilation faite par le consultant des réponses sur les mises à jour nationales (en deux langues), en amont de la 45^e réunion du Comité permanent : vendredi 7 novembre
- 45^e réunion du Comité permanent : 8-12 décembre

Le Groupe de travail se félicite des changements apportés au questionnaire et approuve le calendrier proposé.

7. Indicateurs fondés sur les rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012)

Les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports se joignent à la discussion afin de convenir des prochaines mesures à prendre pour quatre indicateurs fondés sur les résultats des rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012).

La consultante, Mme Laura Gavilán Iglesias, mentionne les champs du format de rapports adopté lors de la 44^e réunion du Comité permanent ([T-PVS/PA\(2024\)14](#)), devant servir à renseigner les quatre indicateurs suivants :

Indicateur	Formulaire de rapportage														
1.1.a Tendances de l'étendue et des conditions des types d'habitats et d'écosystèmes sélectionnés	Champ 10.5 Évaluation globale de l'état de conservation (favorable, inadéquat, mauvais, inconnu) Champ 10.6 Tendance globale de l'état de conservation (en voie d'amélioration, en voie de dégradation, stable, inconnu)														
1.4 Contribution du Réseau Émeraude à l'état de conservation des habitats	Champ 11.6 Tendance à court terme de la zone d'habitat en bon état faisant partie du Réseau (stable, croissante, décroissante, incertaine, inconnue) Champ 12.8 Tendance à court terme de l'habitat des espèces faisant partie du Réseau (stable, croissante, décroissante, incertaine, inconnue)														
2.1 État de conservation des espèces, comme indiqué au titre de la Résolution n° 8 (2012).	Champ 11.5 Évaluation globale de l'état de conservation (favorable, inadéquat, mauvais, inconnu) Champ 11.6 Tendance globale de l'état de conservation (en cours d'amélioration, en cours de dégradation, stable, inconnu)														
2.2 Tendances de la fréquence et de la gravité des principales pressions anthropiques influant sur les espèces de la flore et de la faune sauvages, comme indiqué au titre de la Résolution n° 8 (2012) et des Directives Nature de l'UE	Champ 8.1 Caractérisation des pressions (partie B Espèces) Champ 7.1 Caractérisation des pressions (partie D Habitats) <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="608 1070 831 1099">8.1 Caractérisation des pressions</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="608 1099 831 1178">a) Pressions</td><td data-bbox="831 1099 1449 1178">Indiquer au maximum 20 types de pressions codifiées selon la liste fournie sur le portail de référence et compléter les champs b) à f) concernant les pressions.</td></tr> <tr> <td data-bbox="608 1178 831 1379">b) Évolution</td><td data-bbox="831 1178 1449 1379"> - les mesures prises ont permis de faire cesser les pressions auxquelles les espèces étaient soumises auparavant - les espèces sont soumises à des pressions - les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister - les espèces seront soumises à des pressions uniquement à l'avenir </td></tr> <tr> <td data-bbox="608 1379 831 1581">c) Portée (part de la population affectée)</td><td data-bbox="831 1379 1449 1581"> Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser la part de la population affectée : - la totalité > 90 % - la majorité 50-90 % - la minorité < 50 % </td></tr> <tr> <td data-bbox="608 1581 831 1783">d) Influence (sur la population ou l'habitat des espèces)</td><td data-bbox="831 1581 1449 1783"> Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser le degré d'influence : - forte influence - influence modérée - faible influence </td></tr> <tr> <td data-bbox="608 1783 831 1917">e) Espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne</td><td data-bbox="831 1783 1449 1917">À préciser en cas d'indication de pressions liées aux « espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne », d'après la liste des espèces concernées (voir le portail de référence pour les rapports)</td></tr> <tr> <td data-bbox="608 1917 831 2027">f) Autres espèces exotiques envahissantes (facultatif)</td><td data-bbox="831 1917 1449 2027">À préciser en cas d'indication de pressions liées à d'« autres espèces exotiques envahissantes » – autres que celles visées par la Convention de Berne.</td></tr> </tbody> </table>	8.1 Caractérisation des pressions		a) Pressions	Indiquer au maximum 20 types de pressions codifiées selon la liste fournie sur le portail de référence et compléter les champs b) à f) concernant les pressions.	b) Évolution	- les mesures prises ont permis de faire cesser les pressions auxquelles les espèces étaient soumises auparavant - les espèces sont soumises à des pressions - les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister - les espèces seront soumises à des pressions uniquement à l'avenir	c) Portée (part de la population affectée)	Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser la part de la population affectée : - la totalité > 90 % - la majorité 50-90 % - la minorité < 50 %	d) Influence (sur la population ou l'habitat des espèces)	Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser le degré d'influence : - forte influence - influence modérée - faible influence	e) Espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne	À préciser en cas d'indication de pressions liées aux « espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne », d'après la liste des espèces concernées (voir le portail de référence pour les rapports)	f) Autres espèces exotiques envahissantes (facultatif)	À préciser en cas d'indication de pressions liées à d'« autres espèces exotiques envahissantes » – autres que celles visées par la Convention de Berne.
8.1 Caractérisation des pressions															
a) Pressions	Indiquer au maximum 20 types de pressions codifiées selon la liste fournie sur le portail de référence et compléter les champs b) à f) concernant les pressions.														
b) Évolution	- les mesures prises ont permis de faire cesser les pressions auxquelles les espèces étaient soumises auparavant - les espèces sont soumises à des pressions - les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister - les espèces seront soumises à des pressions uniquement à l'avenir														
c) Portée (part de la population affectée)	Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser la part de la population affectée : - la totalité > 90 % - la majorité 50-90 % - la minorité < 50 %														
d) Influence (sur la population ou l'habitat des espèces)	Si les réponses « les espèces sont soumises à des pressions » et « les espèces sont soumises à des pressions qui devraient persister » ont été cochées pour b), préciser le degré d'influence : - forte influence - influence modérée - faible influence														
e) Espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne	À préciser en cas d'indication de pressions liées aux « espèces exotiques envahissantes visées par la Convention de Berne », d'après la liste des espèces concernées (voir le portail de référence pour les rapports)														
f) Autres espèces exotiques envahissantes (facultatif)	À préciser en cas d'indication de pressions liées à d'« autres espèces exotiques envahissantes » – autres que celles visées par la Convention de Berne.														

--	--

La consultante attire l'attention des participants sur certaines limites des rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012), à savoir :

- les données pertinentes disponibles seront lacunaires, car les Parties contractantes ne participeront pas toutes à l'exercice de rapports ;
- les rapports ne porteront essentiellement que sur certains types d'habitats et d'espèces ;
- les rapports ne concerneront que les types d'habitats présentant une correspondance directe avec ceux l'annexe I de la Directive Habitats de l'UE ;
- les espèces d'oiseaux étant exclues des rapports, les données pertinentes devraient provenir d'autres sources ;
- Étant donné que les Parties communiquent des informations sur les caractéristiques marines à titre volontaire, des données complètes devraient provenir d'autres sources ;
- les résultats seront lacunaires, ce qui signifie que de nombreuses caractéristiques de l'état de conservation et des tendances des habitats et des espèces pourraient être inconnues ;
- les données seront communiquées au niveau biogéographique, alors que la mise en œuvre du Plan stratégique est également envisagée au niveau national ;
- de nombreuses Parties contractantes étant encore en phase d'apprentissage pour l'établissement des rapports, la qualité des données pourrait être inégale.

La consultante conclut son exposé en informant les participants que les données communiquées dans le cadre du deuxième cycle de rapports seront disponibles en temps utile pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique. Les données du troisième cycle de rapports couvrant la période 2025-2030 seront communiquées au plus tôt en 2031, ce qui pourrait retarder l'examen final de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Au cours de la discussion qui suit, les participants soulignent la nécessité d'examiner si d'autres champs du format de rapports peuvent renseigner également sur l'état de conservation si les données relatives aux champs susmentionnés sont inconnues. Par ailleurs, les participants se demandent comment la longue liste de pressions et de menaces potentiellement indiquées aux champs 7.1 et 8.1 peut aboutir à une valeur unique présentant un intérêt pour l'indicateur du Plan stratégique.

M. Dave Pritchard suggère qu'il peut être utile de montrer des exemples de la façon dont les indicateurs fonctionnent en utilisant des données existantes, voire fictives, à des fins d'illustration.

8. Questions diverses

Les participants suggèrent de diffuser le document actualisé de « métadonnées » présentant en détail l'approche à suivre pour chaque indicateur du Plan stratégique aux membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique avant la 4^e réunion prévue le 14 octobre 2025 (date provisoire).

Le Secrétariat informe que, d'après le programme de travail pour 2025, le projet de document devrait être prêt fin juillet et pourrait être distribué début août, et que des commentaires pourront être transmis jusque mi-septembre 2025.

9. Clôture de la réunion

Le président remercie M. Dave Pritchard pour son travail intensif sur les indicateurs, le Secrétariat pour l'aide considérable qu'il a apportée au Groupe et les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique et du Groupe de travail ad hoc sur les rapports pour leurs contributions à la discussion.



ANNEXE I

		Documents	Résultats attendus
Jeudi 20 février 2025			
10 h 00	1. Ouverture de la réunion par le président		
	2. Adoption de l'ordre du jour	Ordre du jour de la réunion T-PVS/Agenda(2025)03 Pour adoption	Les membres du Groupe de travail chargés de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique sont informés des objectifs de la réunion et adoptent l'ordre du jour.
	3. Conclusions de la 2^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique et objectifs de la 3^e réunion <i>Présentation par le président</i> <i>Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique se voient rappeler les résultats de leur deuxième réunion et les résultats des discussions de la 44^e réunion du Comité permanent et sont informés des objectifs attendus de la réunion.</i>	Rapport de la 2 ^e réunion du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique T-PVS(2024)08 Extrait des listes de décisions et des textes adoptés lors de la 44 ^e réunion du Comité permanent T-PVS/Inf(2025)02 Pour information	Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique prennent note de l'état d'avancement des discussions et des objectifs de la réunion.

	4. Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique : programme de travail proposé pour 2025 <i>Présentation par le Secrétariat</i> <i>Les membres du Groupe de travail chargés de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique sont informés du programme de travail proposé pour 2025 et sont invités à fournir des orientations au Secrétariat.</i>	Programme de travail pour 2025 T-PVS/Inf(2025)01 Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique conviennent d'un programme de travail pour 2025.
	5. Poursuite des travaux techniques sur le cadre de suivi et les indicateurs du Plan stratégique <i>Présentation par Dave Pritchard</i> <i>Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique sont informés de la progression de la mise en œuvre des indicateurs et sont invités à tenir un échange de vues sur les suites à donner.</i>	Mise en œuvre des indicateurs du Plan stratégique – prochaines étapes T-PVS(2024)12 Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique conviennent des prochaines étapes de la mise en œuvre des indicateurs du Plan stratégique.
	6. Questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 sur la mise en œuvre du Plan stratégique <i>Présentation par Dave Pritchard</i> <i>Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique sont invités à faire part de leurs commentaires concernant le projet de questionnaire proposé pour les mises à jour nationales volontaires 2025 sur la mise en œuvre du Plan stratégique et à discuter d'un calendrier à cet effet.</i>	Projet de questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 sur la mise en œuvre du Plan stratégique T-PVS/inf(2025)05 Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique s'accordent sur le projet de questionnaire pour les mises à jour nationales volontaires 2025 sur la mise en œuvre du Plan stratégique et sur un calendrier pour l'envoi des demandes de mises à jour et la réception de ces mises à jour.

	7. Indicateurs fondés sur les rapports établis au titre de la Résolution n° 8 (2012) <i>Présentation par Dave Pritchard et par le président du Groupe de travail ad hoc sur les rapports</i> <i>Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique et les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports sont invités à examiner dans quelle mesure les résultats de l'établissement de rapports au titre de la Résolution n° 8 (2012) seront pris en compte pour renseigner les indicateurs du Plan stratégique fondés sur les rapports et à fournir des orientations au Secrétariat sur les suites à donner.</i>	Pour discussion et décision	Les membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique et les membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports conviennent des suites à donner pour faire en sorte que les résultats des rapports établis en vertu de la Résolution n° 8 (2012) répondent aux besoins des indicateurs du Plan stratégique fondés sur les rapports.
	8. Questions diverses		
	9. Clôture de la réunion		
15 h 00	Jeudi 20 février 2025 Fin de la réunion		



ANNEXE II

Membres du Groupe de travail chargé de superviser la mise en œuvre du Plan stratégique

Parties contractantes	Nom des participants
République tchèque	Jan PLESNIK Conseiller pour les relations internationales Agence pour la protection de la nature Ministère de l'Environnement <i>Président du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés</i>
Géorgie	Mme Salome NOZADZE <i>Présidente du Groupe de travail ad hoc sur les rapports</i> <i>Présidente du Groupe des correspondants nationaux pour la conservation des esturgeons</i>
Finlande	Mme Maria WESTERMAN Conseillère ministérielle principale Ministère de l'Environnement Service du milieu naturel et de la biodiversité
France	M. Charles-Henri DE BARSAC Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition écologique et solidaire <i>Président du Groupe de rédaction ad hoc d'un protocole d'amendement</i>
Monaco	Mme Astrid CLAUDEL RUSIN Cheffe de Section Direction de l'Environnement
Türkiye	Mme Berna YALCINKAYA Direction générale de la conservation de la nature et des parcs nationaux
Royaume-Uni	Mme Leah FARQUHARSON Conseillère internationale en biodiversité, JNCC
Observateurs	Noms des participants
ANUU Migratoristi Association de chasse italienne membre de FACE Italie	M. Ferdinando RANZANICI Expert Natura 2000 et certification environnementale
Born Free Foundation	Mme Adeline LERAMBERT Responsable des politiques internationales
CEE Bankwatch Network	Andrey RALEV

	Responsable des campagnes pour la biodiversité République tchèque
Fédération EUROPARC	Mme Sanna Kaisa JUVONEN Responsable de l'élaboration des politiques Allemagne
Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier CIC Wildlife	Mme Margarita ARRIETA GARCIA Coordinatrice politique
UICN	Mme Milica MISKOVIC Responsable du programme d'action pour la conservation, ECARO
Pro Natura – Les Amis de la terre	M. Friedrich Wulf Responsable de la politique internationale pour la biodiversité Suisse
Consultant indépendant	Nom du participant
	M. Dave PRITCHARD
Secrétariat de la Convention de Berne	Nom du participant
	M. Marc HORY

Membres du Groupe de travail ad hoc sur les rapports

<i>Parties contractantes</i>	
GÉORGIE	Mme Salome NOZADZE Département de la biodiversité et des forêts Ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture 6 Marshal Gelovani Avenue 0159 Tbilissi / Géorgie
MONACO	Mme Astrid CLAUDEL-RUSIN Cheffe de section à la Direction de l'environnement
SERBIE	Mme Snezana PROKIC Ministère de la Protection de l'environnement Omladinskih brigada 1, SIV III 11070 Novi Beograd / Serbie
ROYAUME-UNI	Mme Sarah SCOTT Joint Nature Conservation Committee 2 East Station Road, Fletton Quays, Peterborough, PE2 8YY United Kingdom

	M. Scott HARDY Joint Nature Conservation Committee 2 East Station Road, Fletton Quays, Peterborough, PE2 8YY United Kingdom
<i>Observateur</i>	
PRO NATURA – LIGUE SUISSE DE PROTECTION DE LA NATURE	M. Friedrich WULF Responsable des campagnes internationales pour la biodiversité Les Amis de la terre Europe - Pro Natura Dornacherstr. 192, CH-4053 Bâle, Suisse
<i>Experts</i>	
	Mme Laura-Patricia GAVILAN IGLESIAS M. Marc ROEKAERTS